

Questions orales

Dans son rapport, le Commissaire aux langues officielles souligne que, et c'est un rapport qui est bien équilibré, un rapport qui contient 95 p. 100 de commentaires qui touchent la diaspora francophone, c'est-à-dire ceux qui demeurent, comme moi, hors Québec mais qui ont encore comme langue d'usage le français. Seulement 3 provinces sur 10 dispensent l'enseignement dans la langue officielle de la minorité selon les dispositions constitutionnelles de l'article 23. Cependant, il y a encore trois provinces où il est impossible d'obtenir un procès au criminel, en justice élémentaire et fondamentale, et je demande au gouvernement ce qu'il entend faire pour essayer de corriger cette situation qui est en fait une situation humiliante où il faut même quémander le droit de parler sa langue dans une législature canadienne, c'est humiliant! Je demande au gouvernement: Qu'est-ce que vous allez faire pour nous aider à vraiment convaincre les six provinces qui restent où l'article 23 est bafoué? Qu'est-ce que vous allez faire pour nous aider à obtenir les droits en justice dans les trois provinces qui restent où il est impossible d'aller en cour et de se faire entendre en français?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, si le député veut choisir les extraits du rapport du commissaire aux langues officielles qu'il cite, je vais peut-être faire la même chose.

Le commissaire dit grand bien d'un certain nombre d'initiatives que le gouvernement a prises. Au début de la partie I, il déclare ceci:

La mise en oeuvre du projet d'entente commerciale canado-américain offre la perspective d'un «pays plus riche... qui peut se permettre d'appuyer ses entreprises culturelles et de préserver et d'améliorer de la sorte la qualité de vie de ses citoyens.»

L'Accord du lac Meech, le projet de loi C-72, le projet de loi sur le multiculturalisme et la possibilité de nouvelles lois et politiques en matière de communications, de télédiffusion, de citoyenneté et d'immigration nous laissent entrevoir le type d'initiatives culturelles dont il est question et les coûts liés à la sauvegarde de l'identité canadienne.

Ce sont toutes là des initiatives que le gouvernement a prises et je pense que cette déclaration du commissaire est très élogieuse.

[Français]

ON DEMANDE AU VICE-PREMIER MINISTRE DE CONVOQUER LE
PREMIER MINISTRE DE LA SASKATCHEWAN

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, la réponse se fait toujours attendre.

Je demande au vice-premier ministre ce qu'il va faire. Qu'est-ce que lui et son gouvernement vont faire pour inciter, encourager, même s'il le faut, pousser certaines provinces à la réalité canadienne, à cette dualité linguistique du lac Meech? Qu'est-ce qu'il va faire pour assurer que les Canadiens, où qu'ils soient dans ce pays, aient le droit à deux services fondamentaux: l'éducation dans leur langue et la justice dans leur langue?

N'est-il pas prêt à convoquer le premier ministre de la Saskatchewan et lui demander, oeil à oeil, de poser des gestes concrets? Cela fait un mois, soit le 25 février dernier, que la Cour suprême a statué sur l'article 110 qui s'appliquait en Saskatchewan. Or, rien, pas un mot! Et depuis le 21 février,

l'Assemblée législative siège en Saskatchewan, mais pas un mot, ni dans le discours du Trône, ni à l'égard de cet objectif...

M. le Président: Je regrette, mais je dois demander à l'honorable député de poser sa question, s'il vous plaît.

M. Gauthier: Est-ce que le vice-premier ministre va convoquer le premier ministre Devine, lui parler et le convaincre de faire quelque chose en Saskatchewan? Est-ce qu'il va l'amener ici, à Ottawa, pour lui taper sur les doigts et lui dire, en fait, qu'il doit bouger, et vite?

● (1425)

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député est membre du parti libéral et, à ce titre, il préférera toujours la confrontation à la collaboration. Je pense qu'en prenant ses initiatives destinées à favoriser la réconciliation nationale, le gouvernement est parvenu à rétablir l'unité et à panser les plaies qui ont été si douloureuses au cours des cinq années précédentes.

Le député parle du premier ministre de la Saskatchewan et de celui de l'Alberta. Ces deux premiers ministres ont signé l'Accord du lac Meech et toutes les dispositions afférentes. Je pense que c'est là la meilleure preuve de confiance dans l'avenir du Canada et une manifestation du désir de préserver la dualité linguistique dans notre pays.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

LA DISTINCTION ENTRE LES DÉPENSES DE CAMPAGNE ET LES DÉPENSES D'ÉLECTION—DEMANDE DE MODIFICATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Comme il le sait, les membres de l'aile fédérale de son parti se sont réunis au Québec durant le weekend et ils ont discuté de la Loi sur les dépenses d'élection. Dans le sillage de ce qu'on a appelé l'affaire Masse, on a découvert dans la loi actuelle une échappatoire importante qui permet à un parti de contourner toute limite des dépenses d'élection en raison de la distinction établie entre ce qu'on appelle les dépenses de campagne d'une part et les dépenses d'élection d'autre part.

Puisque les deux partis d'opposition ont demandé que cette question soit réglée sans délai avant les prochaines élections, le gouvernement va-t-il prouver qu'il est de bonne foi et qu'il respecte l'esprit de cette loi en veillant à régler cette question rapidement avant les prochaines élections.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, si le chef du Nouveau parti démocratique est si certain que cette position est celle de son parti, je l'invite à en parler à ses membres. Nous avons présenté le projet de loi pour qu'il soit débattu en espérant qu'il soit renvoyé à un comité où nous pourrions discuter—